

FERBLANTERIE

4268 - AEP formation de courte durée - 720 h

FRAIS DE FORMATION 2023-2024

I. Cahiers d'exercices et reprographie par compétence

1 - Métier et formation	
2 - Calculs en ferblanterie	2,00 \$
3 - Dessin de croquis de pièces	22,75 \$
4 - Utilisation de l'outillage manuel et portatif	
5 - Fabrication de joints mécaniques	2,00 \$
6 - Santé et sécurité sur les chantiers de construction*	50,00 \$
7 - Utilisation d'équipement d'accès	13,25 \$
8 - Installation d'ancrage et de suspensions	
9 - Opérations de manutention et de levage	
10 - Installation de revêtements métalliques muraux	
11 - Installation de système cylindriques de traitement d'air, de récupération et d'évacuation de matières	
12 - Installation de revêtements métalliques préfabriqués sur des toitures	
13 - Se situer au regard des organismes de la construction	12,25 \$
Sous-total	102,25 \$

II. Équipements de protection individuelle

Demi-masque respiratoire	21,46 \$
Cartouches pour respirateur de type P100	17,28 \$
Sous-total	38,74 \$

TOTAL: Montant à payer au centre

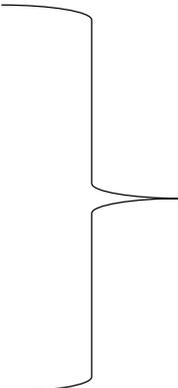
140,99 \$

Modes de paiement acceptés: carte de débit, PayPal, Visa, Mastercard, chèque ou mandat-poste

*Ce montant vous sera remboursé si vous possédez déjà la carte ASP Construction - Attestation Cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction

AUTRES FRAIS À PRÉVOIR

III. Matériel obligatoire à vous procurer à l'endroit de votre choix

5 stylos à encre bleue		
1 stylo à encre rouge		
2 crayons 2h		
2 crayons 4h		
2 crayons hb		
3 crayons à mine		
1 gomme à effacer		
1 surligneur		
1 cahier de notes (80 pages)		
1 calculatrice scientifique		
Cadenas		8,00 \$
Casque de sécurité jaune approuvé CSA Type 1/ANSI type 1, catégorie E		10,00 \$
Gants résistants aux coupures en Dyneema ou comparable. (2 paires)		28,00 \$
Bottes de sécurité approuvées CSA (triangle vert)		120,00 \$
Lunettes de sécurité approuvées CSA. (aucune lunette teintée). Quantité recommandée: 3		6,00 \$
		Coût approximatif 203,00 \$

a- SORTIE PÉDAGOGIQUE: Des frais d'au plus 30\$ pourraient vous être exigés en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.

b- REMBOURSEMENT: Le Centre n'est pas tenu de rembourser les frais à un élève qui abandonne son programme après avoir débuté sa formation.

c- RÉFÉRENCIEMENT: Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au Centre. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez demander votre remboursement, s'il y a lieu, à l'organisme qui s'occupe de votre dossier.

d- ASSURANCE: L'assurance du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ne couvre pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, ou les personnes oeuvrant pour lui, n'a commis aucune faute. Le Centre suggère aux parents et aux élèves adultes de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord n'est pas responsable.